

Accord de cession de droits d'auteur

Le droit d'auteur pour l'article intitulé :

Titre :

Auteurs :

est, par le présent accord, transféré à titre gratuit au Conseil Français de l'Énergie. Il prendra effet à partir de la date d'acceptation de l'article pour publication dans sa revue « La Revue de l'Énergie », qu'elle soit sur support papier ou numérique.

Ce transfert comporte :

- La fabrication, la publication et la diffusion des textes et illustrations remis pour publication dans l'article cité ci-dessus, le prêt en bibliothèque, les rééditions, la reproduction partielle ou totale, les photocopies, enregistrements ou extractions informatiques, la reproduction et l'adaptation sous format d'édition électronique, le cédérom, le DVD, sur les réseaux numériques, Internet, et tout support ou procédé actuel et à venir ;
- Le droit de traduction, en toutes langues, pour la participation susmentionnée.

Ce transfert comporte également les éléments suivants :

- Il s'entend pour tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique.
- L'auteur assume seul le contenu de son article et il garantit l'accord de sa hiérarchie quant à la publication du texte et des illustrations.
- L'auteur déclare en outre que son article (texte et illustrations) sont originaux ou bien qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires dans le respect du copyright pour que le Conseil Français de l'Énergie ait la garantie de la jouissance du droit d'édition contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.
- Enfin, l'auteur autorise le transfert éventuel des droits cédés au Conseil Français de l'Énergie en cas de modification de l'organisation éditoriale de La Revue de l'Énergie.

Date :

Nom :

Prénom :

Organisme :

Signature :